

2024 DVD 35 Avenant de prolongation du contrat d'occupation du domaine public relatif à la station-service sise 18 à 22 avenue de la Porte de Chatillon à Paris (14^e)

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2122-1-3 4^o ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 n°2015 DVD 195, la Maire de Paris a été autorisée à signer avec la Société TotalEnergie Marketing France un contrat d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de la station-service située 18-22 avenue de la Porte de Chatillon à Paris (14^e), pour une durée de 8 ans.

Vu le projet de délibération 2024 DVD 35 en date des 6 au 9 février 2024 par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la Société TotalEnergie Marketing France l'avent n°1 au contrat d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de la station-service située 18-22 avenue de la Porte de Chatillon à Paris (14^e).

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD, au nom de la 3^{ème} Commission,

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT, au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société TotalEnergie Marketing France un avenant n°1 au contrat d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de la station-service située 18-22 avenue de la Porte de Chatillon à Paris (14^e). Le texte de l'avenant est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre des exercices 2024 et suivants.

